

# Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020.

## Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- Mme Marie-Suzanne Evesque, MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet adjoints.
- Mmes Christiane Jeanjean, Valérie Pauby, Stella Robert.
- MM, Christian Causse, Cédric Chaptal, Frédéric Fécé, Bernard Rieu.
- Mme Mirène Duny.

**Excusés :** M David Herrard (pouvoir à M René Jeanjean), M Alexis Charron (pouvoir à Mme Valérie Pauby)

**Absent :** M Tanguy Bessède.

**Début du conseil : 17 heures à la salle des fêtes de Meyrueis.**

## **1. Demande de location d'un hangar à Roquedols (soumise à délibérations).**

M Benoit Dutilleul, déjà locataire d'une surface de 50 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du hangar de Roquedols dont la commune est propriétaire, sollicite une extension de superficie, liée à son activité d'apiculteur, pour installer des caissons démontables en panneaux sandwiches.

**Délibération n° 1 :** *le conseil municipal accepte la location de 250 m<sup>2</sup> du rez-de-chaussée du hangar de Roquedols dans le cadre d'un bail précaire pour une durée d'un an sans tacite reconduction.*

Contre : 0. Abstention ; 0. Pour : 14.

La délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération n° 2 :** *le conseil municipal accepte l'aménagement proposé dans un contexte locatif :*

Contre : 0. Abstention ; 0. Pour : 14.

La délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération n°3 :** *le prix mensuel du loyer est fixé à 100 €.*

Contre : 0. Abstention ; 0. Pour : 14.

Le prix du loyer est fixé à 100 € à l'unanimité.

NB : la remise en eau et en électricité sera à la charge du locataire. Le premier étage restera accessible par un escalier qui sera isolé de la partie louée.

## **2. Nettoyage des cours d'eau (pour information).**

Ce nettoyage est de la compétence du Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn Amont (SMBVTA) dont la direction vient d'être renouvelée.

Un rendez-vous avec le technicien des rivières du SMTA sera pris au mois de janvier 2021.

Les deux dossiers principaux qui seront évoqués concerneront Roquedols pour lequel il faudra rédiger un rapport (à noter que l'ONF n'a pas de crédit pour la partie qui la concerne) et le pont de 6 liards dont l'état nécessite une remise à niveau.

NB : il y a des subventions possibles par le SMBVTA.

## **3. Adhésion 2020 aux Collectivités Forestières de Lozère (soumise à délibération).**

Pour la commune de Meyrueis qui compte plus de 500 ha de forêt, la taxe est maintenue à 2 € par habitant.

**Délibération :** *le Conseil Municipal décide d'adhérer en 2020 aux Collectivités Forestières de Lozère.*

Contre : 0. Abstention ; 0. Pour : 14.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **4. Aire de jeux pour enfants (pour information).**

L'aire de jeux pour enfants devra être rénovée ; des éléments sont à changer. Une recherche de subvention auprès du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) qui gère entre autres les crédits européens est envisagée. A noter que les éléments en bois présentent un intérêt esthétique et environnemental certain mais sont plus chers.

Un escalier de quelques marches, en face du gymnase, permettant d'atteindre directement l'aire de jeux et les tables de pique-nique depuis la route est envisagé.

Une commission pour ce projet sera constituée en janvier 2021.

#### **5. SDEE : Convention Constitutive d'un groupement de commandes de travaux de voirie (soumise à délibération).**

Les communes, les communautés de communes et le SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement) de la Lozère réalisent des travaux de voirie et/ou de génie civil de divers réseaux.

Cette Convention permet de mutualiser les besoins et de réaliser des économies substantielles.

**Délibération :** *le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Convention Constitutive d'un groupement de commandes de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.

La Convention est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Adhésion à l'association de spéléologie (soumise à délibération).**

« L'association de valorisation des cavités françaises à concrétions » dont le siège est à Lodève et le secrétaire est Daniel André lance un appel à cotisations aux communes concernées par les grottes. Pour Meyrueis elle est de 100 € pour l'année 2020.

**Délibération :** *le Conseil Municipal décide d'adhérer en 2020 à « l'association de valorisation des cavités françaises à concrétions » pour la somme de 100 €.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.

L'adhésion est adoptée à l'unanimité.

#### **7. SICTOM : propositions d'achats de composteurs (pour information).**

Le SICTOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) propose de mettre à disposition pour les personnes qui le souhaitent, des composteurs et/ou de remettre en état ceux existants, dans le cadre du PLP (plan local de prévention des déchets). Chaque composteur sera vendu 10 € et restera la propriété de l'acheteur. Le but est de diminuer le volume des déchets.

A noter que des composteurs ont été installés il y a quelques années au collège, au domaine Aigoual Cévennes, aux HLM. Il conviendra d'en faire un état des lieux.

Un référent « composteur » sera choisi pour faire avancer le projet.

Autre proposition : faire venir du SICTOM un broyeur de branches et le garder un certain temps. La période souhaitable serait février -mars correspondant à l'élagage dans la commune et dans les jardins.

## **8. Point sur l'avancement (pour information).**

- Les réglottes de signalisation : la commission qui a étudié le projet a estimé qu'il manquait 34 réglottes et qu'il fallait en modifier 33. La première estimation chiffrée donne un coût d'environ 85 € par réglotte. Les commerçants concernés seront contactés et une participation leur sera demandée.
- Les travaux d'accessibilité à la Mairie sont au point mort. Les architectes sont venues à Meyrueis mais des lots sont encore infructueux (plomberie, menuiserie). On ne peut donc pas commencer avant d'avoir un artisan par lot.

## **9. Personnels : délibération indemnités de fonctions, sujétions et d'expertise.**

**Délibération :** *le Conseil Municipal décide que les indemnités de fonctions, sujétions et d'expertises votées en 2017 pour les personnels du technique (catégorie C) sont applicables aux personnels administratifs (catégorie C).*

Contre: 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
La délibération est acceptée à l'unanimité.

## **10. Domaine Aigoual Cévennes (délibération).**

Dans le cadre de la DSP (délégation de service public) qui régit le fonctionnement du DAC, le contrat prévoit que la part variable reversée à la Commune est de 1,5% du chiffre d'affaires si ce dernier est supérieur à 200 000 €. Compte tenu de la situation sanitaire de 2020 et du préjudice subi, même si ce le chiffre d'affaires dépasse les 200 000 €, le DAC demande une diminution de la part variable de 2020.

**Délibération :** *le Conseil Municipal accepte que le taux de la part variable due par le DAC pour l'année 2020 soit de 0,75%.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
Le taux de la part variable concernant la DSP du DAC est de 0,75% en 2020.

## **11. Foyer de vie (délibération).**

Le projet consiste à planter une quinzaine d'arbres le long du chemin d'accès au foyer de vie. Cette opération serait menée avec le collègue et M Frédéric Fécé se charge de faire appel aux pépiniéristes pour des dons d'arbres fruitiers.

**Délibération :** *le Conseil Municipal décide de l'achat d'une quinzaine d'arbres fruitiers pour le chemin du foyer de vie.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
La délibération est acceptée à l'unanimité.

D'autre part une demande a été faite pour boucher les trous du pont de Lucalou.

## **12. Concession cimetière (délibération).**

Une demande a été formulée concernant l'annulation d'une concession au cimetière.

**Délibération :** *le Conseil Municipal accepte le remboursement d'une concession au cimetière au prix d'achat.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
Le remboursement est accepté à l'unanimité.

### 13. Association Solidarité Jeunesse Occitanie (ASJO).

Cette association organise, entre autres, des séjours en juillet août de groupes de 8 jeunes volontaires (de 13 à 18 ans) composés de français et d'étrangers qui viennent travailler sur des chantiers de rénovation du petit patrimoine ou protection de l'environnement pour une période de 15 jours. Ils sont encadrés par 3 adultes. Le coût pour la commune est de 3000 €. L'emplacement du camp d'hébergement est à la charge de la mairie.

**Délibération :** *le Conseil Municipal accepte de financer pour la somme de 3000 € un camp de jeunes de l'association Solidarité Jeunes Occitanie et de leur fournir un emplacement pour leur camp avec sanitaires.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

NB : le chantier concernera un sentier connu.

### 14. Rencontre élus et habitants de la vallée de la Brèze : compte-rendu pour information.

De la rencontre entre le Maire, Marie- Suzanne Evesque, Patrick Porhet et les habitants des Oubrets, de Campis, Pourcarès et du Crouzet, il ressort plusieurs demandes dont voici **les principales** :

- Les Oubrets : absence de container d'ordures ménagères aux Oubrets : le camion ne pouvait pas jusqu'à présent aller jusqu'aux Oubrets du fait de son tonnage. Le nouveau camion, prévu dans quelques mois, aura un tonnage plus petit donc sera conforme aux normes. Il faudra définir une aire pour le container qui devra être bétonné.  
Nettoyer ronces branches, élaguer les arbres le long de la route (ligne téléphonique)...  
NB: Les élus se rendront au pont de Valbelle pour se rendre compte de son état.
- Campis : demande d'un parapet à l'entrée du village et d'une deuxième lampe côté Meyrueis.
- Pourcarès : restauration de la fontaine, du pont, nettoyage du bassin, mettre une barrière à l'entrée côté Meyrueis...  
NB : Il est demandé aux habitants de faire une liste du matériel de section.
- Le Crouzet : revêtement de béton à refaire, problème d'eau au bassin, élaguer (ligne téléphonique (Ribevénès- le Crouzet), mur en mauvais état, demande d'un parking, problème du chemin privé qui rejoint le bassin d'eau. Un groupe de travail parmi les élus sera constitué pour le hameau du Crouzet.

### 15. Station de Prat Peyrot (délibération).

Toutes les pistes de ski du domaine étant sur la commune de Meyrueis, les tarifs de secours sur piste proposés par la SARL Aigoual qualité 1567 sont soumis à délibération. Les tarifs de la saison 2019-2020 sont reconduits en 2020-2021. Ladite SARL facture les frais à la commune de Meyrueis qui les répercute à la personne concernée par le biais du receveur de Florac.

**Délibération :** *le Conseil Municipal accepte les tarifs proposés par la SARL Aigoual qualité 1567 pour 2020-2021, valide le principe de remboursement des frais de secours et confirme que le remboursement sera effectué auprès du Receveur municipal de Florac-Barre des Cévennes.*

Contre : 1. Abstention : 0. Pour : 14.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

### 16. Adhésion à l'Ecole départementale de musique de Lozère (EDML) (soumise à délibération).

L'adhésion concernant le premier semestre 2020 a été remboursée. La nouvelle convention concerne 48 heures pour l'année scolaire 2020-2021 (24 heures pour l'école primaire publique et 24 heures pour l'école privée Sainte Marie).

**Délibération :** *le Conseil Municipal valide la convention d'adhésion avec l'ADML pour l'année 2020-2021.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.

La convention est adoptée à l'unanimité.

**17. Travaux de la Plaine : sollicitation du mandat de la participation départementale (soumise à délibération).**

Les travaux de voirie sur la RD 57 dite route de la plaine commenceront le 11 janvier 2021.

**Délibération :** *Le Conseil Municipal sollicite le mandat de la participation départementale pour les travaux sur la RD 57 au niveau de la Plaine.*

Contre : 0. Abstention : 1. Pour : 14.  
La délibération est acceptée à l'unanimité.

**18. ONF : coupe de bois 2021 (soumise à délibération).**

Les coupes de bois proposées par l'ONF pour 2021 concernent des parties communales et sectionales de Campis, Pourcarès et Ribevénès. Ce sont des coupes de régénération (pins plantés en 1869). Il n'y aura pas de coupe sur Ferrussac car les coupes précédentes (hêtres) n'ont pas été toutes vendues.

**Délibération :** *le Conseil Municipal approuve le choix des coupes de bois par l'ONF pour 2021.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
La délibération est acceptée à l'unanimité.

**19. Actif du budget eau : transfert à la communauté de communes Gorges Causses Cévennes (CCGCC).**

**Délibération :** *le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de mise à disposition des actifs et des passifs à la Communauté des communes Gorges Causses Cévennes suite au transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>o</sup> janvier 2020.*

Contre ; 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**20. Transport scolaire 2019-2020 (soumis à délibération).**

La participation de la Commune au transport scolaire des élèves du primaire, facturée par la Région, pour l'année 2019-2020 s'élève à 410 € par élève soit 4920 € (12 élèves).

**Délibération :** *le Conseil Municipal approuve le montant de 4920 € pour la participation au transport scolaire des élèves du primaire.*

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 14.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**21. Pour information : approvisionnement de l'eau pour Meyrueis.**

Le plan qui prévoyait l'approvisionnement en eau de Meyrueis par captage dans l'Aven de la Tride (commune de Veyreau) est remis en cause par l'Agence de l'Eau, le débit ayant baissé ces dernières années. En l'attente de décision sur le sujet, une étude sur l'éventuelle rivière souterraine la Douce est envisagée.

Concernant le prix de l'eau dans les prochaines années : la Communauté de communes a repris la gestion de l'eau depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2020. Or le budget qui concerne l'assainissement n'est pas équilibré. Le budget qui concerne l'eau devra être équilibré ; il va donc y avoir convergence des prix de toutes les communes ce qui va impliquer une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour Meyrueis.

La séance se termine à 20 heures.